

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT (CGF).

Ce document est rendu obligatoire par l'article 22 de la Directive Services, l'article R 242-35 du code de déontologie et l'article 8 de l'arrêté relatif aux établissements de soins du 13 mars 2015.

Ce document est à la disposition des clients de la clinique sur simple demande (affiche murale d'information située sous les tarifs pratiqués par la clinique, et document disponible sur notre site internet)

Les actes effectués au sein de la clinique vétérinaire Pelletier Rouyet sont soumis aux présentes CGF.

MENTIONS OBLIGATOIRES

APPELLATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS ET ESPÈCES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITÉES

Clinique vétérinaire Pelletier Rouyet pour animaux de compagnie.

Espèces traitées: animaux de compagnie (chiens, chats, Nouveaux Animaux de Compagnie)

Adresse: 43 rue Ambroise Paré
Rond point du pôle santé
71850 Charnay-les-Mâcon

Tel: 03 85 22 15 75

email: pelletier-rouyet51@orange.fr

site internet: <https://www.cliniqueveterinairepelletierrouyet.com>

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h30-13h00 14h00-19h00

Samedi: 8h30-13h00

Mercredi fermé

Mesures de biosécurité Covid-19:

Afin de respecter les règles de distanciation et de limiter les risques de propagation du COVID-19 et parce que la biosécurité repose sur l'engagement de chacun, nous vous prions de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- _ Port du masque obligatoire dans l'enceinte de la clinique
- Si vous avez des symptômes de COVID-19, demander à une personne de confiance de votre entourage d'amener votre animal pour vous.
- Éviter la proximité et s'abstenir de tous contacts avec les personnes et les objets.
- Respecter la distance de deux mètres entre les personnes présentes.

PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

Dr Rouyet-Gillier, vétérinaire, diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (VetAgro Sup) en 2001.

Dr Praquin-Pelletier, vétérinaire diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (Vetagro Sup) en 2001, titulaire du CEAV de médecine interne des animaux de compagnie.

Cyril Guillermin, auxiliaire vétérinaire qualifié échelon IV
Etienne Robin, auxiliaire vétérinaire échelon III

PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE LA CLINIQUE

Consultations générales de médecine interne

Consultations de comportement,

Evaluation des chiens catégorisés

Consultations et chirurgies des Nouveaux Animaux de Compagnie et des Animaux d'ornement

Chirurgie des tissus mous

Chirurgie orthopédique,

Analyses sanguines,

Microscopie optique

Imagerie: Radiologie, Échographie,

Hospitalisation,

Pharmacie et para-pharmacie vétérinaires,

Alimentation vétérinaire

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

La surveillance des animaux hospitalisés est effectuée par les Drs Pelletier et Rouyet en dehors des horaires d'ouverture.

La fréquence des visites est déterminée par les soins devant être prodigués à chaque patient afin d'assurer son bien être et d'optimiser ses chances de guérison.

Une surveillance par caméra permet en plus aux vétérinaires de pouvoir s'assurer que tout va bien pour le patient hospitalisé.

Des nouvelles sous forme de photos, d'appels téléphoniques ou de messages sont par ailleurs données aux propriétaires durant les périodes où la clinique est fermée au public.

PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

En dehors des horaires d'ouverture, la Permanence et la continuité des soins est assurée par la Clinique Vétérinaire des Arcades, 544 Bd Louis Blanc, 69400 Villefranche sur Saône avec laquelle nous avons signé une convention de continuité des soins.

Tel: 04 74 60 04 29.

Le mercredi de 8h30 à 19h00, le centre de régulation des urgences vétérinaires Alvetis, joignable sur la ligne principale de la clinique Pelletier Rouyet (03 85 22 15 75), informe les Drs Pelletier et Rouyet des urgences nécessitant une prise en charge immédiate.

ESPÈCES TRAITÉES

Chiens, Chats, Lapins, Furets, Rongeurs, Oiseaux, Tortues

Nous référons parfois pour certains reptiles ou certains perroquets à la clinique vétérinaire Mermoz, 76 rue Marius Berliet, 69008 Lyon.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des principaux actes sont affichés à la clinique. Ils sont également disponibles sur simple demande par téléphone auprès de notre secrétariat. Le tarif d'une prestation est déterminée en fonction de différents paramètres dont le temps passé, le matériel nécessaire et les charges de la structure.

LITIGES

En cas de litiges, merci de contacter le

Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires de Bourgogne-Franche-Comté

Parc Tertiaire des grands Crus, 60F Av. du 14 Juillet, 21300 Chenôve

Tél: 03 80 43 94 09

Pour faire appel au Médiateur de la consommation, il convient de se rendre sur le site du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires ([HYPERLINK "http://www.veterinaire.fr"](http://www.veterinaire.fr) www.veterinaire.fr)

RCP

Compagnie d'assurance en charge de notre RCP:

Axa Burgun Dulac
413 rue Philippe Héron
69400 Villefranche-sur-Saône

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Drs Pelletier et Rouyet.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

DÉCÈS DE L'ANIMAL

Esthima s'occupe de la gestion des animaux décédés et de la facturation des actes de crémation.

Esthima
255 rue Charles de Gaulle
01500 Château Gaillard

ADMISSION DES ANIMAUX VISÉS PAR LA LÉGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Le Dr Rouyet peut évaluer les chiens catégorisés suite à la formation qu'elle a reçue sur les chiens dangereux.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Si l'animal errant est identifié, son propriétaire est contacté immédiatement.

Si l'animal n'a pas d'identification, il est orienté vers la Société de Protection des Animaux (La Grisière, 71000 Mâcon, tél: 03 85 20 94 14)

MODALITES DE REGLEMENT

Espèces, Chèques, Cartes bancaires, Paylib, virements ou prélèvements bancaires.

